



SERVICE ENFANCE JEUNESSE
Règlement de fonctionnement
Année scolaire 2024-2025

Rue Martin Liesse, Zone d'activité la Vente Cartier, BP 20
27380 CHARLEVAL

Téléphone : 02.32.49.61.27

Mail :

jeunesse@cdcla.fr

portailfamilles@cdcla.fr



Accueils des 3-11 ans, le matin et le soir en période scolaire

Accueil des enfants scolarisés au sein des regroupements scolaires concernés.

Trois accueils existent :

- Accueil à Ménesqueville pour le regroupement scolaire de Lisors, Ménesqueville et Touffreville,
- Accueil à Lyons-la-Forêt pour le regroupement scolaire du Tronquay et de Lyons-la-Forêt,
- Accueil à Vascoeuil pour le regroupement scolaire des Hogues, de Perruel et de Vascoeuil.

Contacts :

- Garderie Ménesqueville - école : 07 57 12 99 46
- Garderie Lyons-la-Forêt - école : 07 57 12 99 45
- Garderie Vascoeuil - salle chapelière rue de l'église : 06 07 63 92 55
- Mail : portailfamilles@cdcla.fr

Jours et horaires d'ouverture

		Lyons-la-Forêt	Ménesqueville	Vascoeuil
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Matin	7h-8h45	7h-8h30	7h-8h45
	Après-Midi	16h30-19h	16h-19h	16h15-19h

Les familles doivent déposer leur(s) enfant(s) à l'intérieur des locaux de la garderie.

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne peut être déposé seul devant le portail de la garderie.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant en accueil périscolaire, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles. Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Tarifcation

Actualisation de la grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2024

Quotient familial	Forfait mensuel en €
0 A 400	10,00
401 A 600	15,00
601 A 800	20,00
801 A 1000	25,00
1001 A 1200	30,00
1201 A 1400	35,00
1401 A 1600	40,00
1601 A 1900	45,00
1901 A 2200	50,00
2201 A 2500	55,00
2500 ET +	60,00

Les familles peuvent bénéficier d'un forfait mensuel en signant le document « Contrat annualisation périscolaire ». Cette inscription engage les familles sur les dix mois de l'année scolaire quelle que soit la fréquentation (facturation mensuelle de septembre à juin), et permet aux enfants de bénéficier des services de l'accueil périscolaire, le matin et le soir, sans limite d'accès. Le tarif inclut le goûter.

Les familles qui ne souhaitent pas signer le document « Contrat annualisation périscolaire » se verront appliquer une facturation aux réelles des présences d'un montant fixe : 2.50€ le matin, 4€ le soir incluant le goûter.

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil du département.

Révision et rupture du contrat

La résiliation du contrat d'accueil périscolaire est autorisée en cours d'année pour les motifs suivants :

- changement de situation professionnelle,
- changement de situation familiale,
- déménagement.

Un préavis d'un mois est requis en cas de départ définitif de l'enfant à compter de la réception de la demande écrite des parents. La non-exécution du préavis entraîne le paiement d'une indemnité égale au paiement de trois derniers mois de facturation.

En l'absence d'éléments sur les ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Accueil des 3-11 ans, le mercredi en période scolaire et durant les vacances scolaires.

Accueil des enfants scolarisés à partir de 3 ans, jusqu'à la fin de leur scolarité en école élémentaire.

Le centre de loisirs est organisé à la salle Chapelière à Vascœuil rue de l'église.

Contacts :

- Téléphone : 06 07 63 92 55
- Mail : portailfamilles@cdcla.fr

Jours et heures d'ouverture

Période 2024/2025	Fonctionnement
Les Mercredis : du 04/09/2024 au 02/07/2025	Accueil dès 7h à la salle Chapelière à Vascœuil. Le matin : possibilité pour les familles d'arriver entre 7h et 10h, Le soir : possibilité pour les familles de venir chercher leurs enfants dès 16h30. Fin de l'accueil à 19 heures.
Automne : du 21/10/2024 au 02/11/2024	
Noël : du 23/12/2024 au 03/01/2025	
Hiver : du 10/02/2025 au 21/02/2025	
Printemps : du 07/04/2025 au 18/04/2025	
Été : du 07/07/2025 au 29/08/2025	

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Annulation de l'accueil

Elle peut se faire au plus tard 48 heures, avant le jour d'accueil, par :

- téléphone : 02 32 68 34 45
- mail : portailfamilles@cdcla.fr

Passé ce délai, la journée sera facturée à la famille sauf présentation d'un certificat médical.

Tarification

Quotient familial	TARIFICATION JOURNALIERE EN €
	(REPAS INCLUS : 3.50€)
0 A 400	6,05
401 A 600	6,70
601 A 800	7,40
801 A 1000	8,60
1001 A 1200	9,80
1201 A 1400	11,00
1401 A 1600	12,50
1601 A 1900	14,00
1901 A 2200	15,50
2201 A 2500	17,00
2500 ET +	20,00
Hors CDC	25,00

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil du département.

Les familles résidant « hors territoire » mais dont les enfants sont scolarisés dans un établissement du premier degré du territoire, bénéficieront du tarif « résident » présenté ci-dessus.

Concernant les familles résidant « hors territoire », la tranche de tarification correspondra à la tranche de tarification « Hors CDC » et ne seront pas prioritaires pour les réservations.

En l'absence d'éléments sur les ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Repas

Il est pris sur place en salle de restauration ou, occasionnellement, en pique-nique à l'extérieur.

Deux temps de repas sont prévus, l'un à 11h30 pour les enfants les plus jeunes, l'autre à 12h30 pour le reste du groupe.

Les animateurs prennent le repas avec les enfants.

Repos

Après le repas, un temps calme est proposé à tous les enfants.

Une salle de repos est également disponible pour les enfants de 3 ans. Les enfants plus âgés peuvent également s'y rendre pour profiter de temps de lecture et de sieste.

Les enfants ne sont pas réveillés pendant la sieste, sauf si le planning d'animations le nécessite.

Activités

Le programme d'animations sera communiqué aux familles qui auront préalablement inscrits leurs enfants. Des activités sportives, culturelles et de loisirs créatifs seront proposées.

Les activités peuvent toutefois être modifiées pour des raisons climatiques ou autres imprévus.

Vêtements et objets personnels

Merci de vêtir votre enfant d'une tenue adaptée à l'activité programmée.

Prévoir une tenue de rechange dans un sac.

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants. Les objets dangereux sont strictement interdits.

Départ des enfants

Les enfants ne pourront quitter le centre que si une des personnes autorisées à venir le chercher est présente. A défaut, l'enfant ne pourra quitter l'accueil (renseignement à compléter dans le compte portail familles – partie personnes autorisées à venir chercher l'enfant).

PAI – protocole d'accueil individualisé

En cas de PAI (protocole d'accueil individualisé), il convient de le transmettre via le compte portail familles ou de nous contacter par téléphone au 02 32 68 34 45 ou par mail portailfamilles@cdcla.fr

Maisons des Jeunes – Période scolaire

Accueil des jeunes de leur entrée en classe de 6^{ème} jusqu'à leur 17 ans.

Les Maisons des Jeunes sont situées à Perriers-sur-Andelle au 46 rue du Général de Gaulle et à Romilly-sur-Andelle à la Sente du couchant.

Service jeunesse : 06 07 12 82 12

Contacts :

- Maison des jeunes Perriers sur Andelle : 07 57 41 26 62
- Maison des jeunes Romilly sur Andelle : 07 57 41 26 63
- Mail : jeunesse@cdcla.fr

Jours et heures d'ouverture

		Collège Guy de Maupassant Situé à Fleury-sur-Andelle	Collège Deux Amants Situé à Romilly-sur-Andelle	Accueil Ados Situé à Perriers-sur- Andelle	Accueil Ados Situé à Romilly-sur- Andelle
Midi	Lundi	12h-14h	12h-14h	/	/
	Mardi				
	Jeudi				
	Vendredi				
Après- Midi	Mercredi	/	/	12h30-18h	11h30-18h
Vendredi	Soirs 11-17 ans			16h-19h	16h-19h
	Projet 14-17 ans	/	/	A partir de 18h00	

Déroulement des mercredis et vendredis soir

Un animateur vient chercher les jeunes au collège pour les emmener dans les structures pour les activités.

Les mercredis midi :

Collège Fleury sur Andelle : les jeunes mangent à la cantine du collège, l'animateur vient les chercher après le déjeuner.

Collège Romilly sur Andelle : l'animateur vient chercher les jeunes à 11h30 pour déjeuner à la Maison des jeunes. Prévoir le repas.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

L'inscription vaut pour une année civile et est reconduite chaque année. Elle permet à votre enfant de fréquenter librement les actions jeunesse proposées en période scolaire.

Maison des Jeunes – Vacances scolaires

Accueil des jeunes de 6^{ème} jusqu'à 17 ans.

Les Maisons des Jeunes sont situées à Perriers-sur-Andelle au 46 rue du Général de Gaulle et à Romilly-sur-Andelle à la Sente du couchant.

Service jeunesse : 06 07 12 82 12

Contacts :

- Maison des jeunes Perriers sur Andelle : 07 57 41 26 62
- Maison des jeunes Romilly sur Andelle : 07 57 41 26 63
- Mail : jeunesse@cdcla.fr

Jours et heures d'ouverture

Périodes	Fonctionnement
Automne : du 21/10/2024 au 02/11/2024	L'accueil débute à 10h au sein de la Maison des Jeunes, avec possibilité, pour les jeunes, d'arriver jusqu'à 10h00 par leurs propres moyens.
Hiver : du 10/02/2025 au 21/02/2025	Les ados inscrits au ramassage connaîtront les horaires de celui-ci le vendredi précédent le début des vacances.
Printemps : du 07/04/2025 au 18/04/2025	Possibilité pour les ados de repartir dès 16h30 en fonction des activités prévues (cf « Départ des Ados »).
Eté : du 07/07/2025 au 29/08/2025	Début des transports du soir à 17h. Fin de l'accueil à 18h.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir accueillir votre enfant, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Annulation

Elle peut se faire au plus tard 48 heures avant le jour d'accueil par :

- téléphone : 02 32 68 34 45
- mail : portailfamilles@cdcla.fr

Passé ce délai, la journée sera facturée à la famille sauf présentation d'un certificat médical.

Transports

Un service de transport est organisé matin et soir pour permettre aux jeunes de fréquenter les maisons des jeunes du territoire. Les horaires et points de ramassages seront transmis aux jeunes et à la famille quelques jours avant le début des vacances scolaires.

Tarification

Quotient familial	TARIFICATION JOURNALIERE EN €
	(REPAS INCLUS : 3.50€)
0 A 400	6,50
401 A 600	6,70
601 A 800	7,40
801 A 1000	8,60
1001 A 1200	9,80
1201 A 1400	11,00
1401 A 1600	12,50
1601 A 1900	14,00
1901 A 2200	15,50
2201 A 2500	17,00
2500 ET +	20,00
Hors CDC	25,00

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil du département.

Concernant les familles résidant « hors territoire », la tranche de tarification correspondra à la tranche de tarification « Hors CDC » et ne seront pas prioritaires pour les réservations.

En l'absence d'éléments sur les ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Repas

Des conventions sont passées avec les communes de Romilly-sur-Andelle et Perriers-sur-Andelle afin que les jeunes puissent bénéficier de la restauration communale. Le repas est servi à 12h.

Occasionnellement, un pique-nique à l'extérieur est proposé.

Les animateurs prennent le repas avec les adolescents.

Activités

Le programme d'animations sera communiqué aux jeunes en amont des vacances, sans toutefois indiquer les jours correspondant aux activités afin de ne pas inciter les adolescents à être dans une démarche consumériste. Des activités favorisant l'accès à la culture sous toutes ses formes, le vivre ensemble, l'autonomie seront proposées aux jeunes.

Les activités peuvent toutefois varier pour des raisons climatiques ou autres imprévus.

Vêtements et objets personnels

Les objets personnels sont sous la responsabilité des jeunes, les objets dangereux sont strictement interdits.

Départ des Jeunes

Les jeunes ne pourront quitter les Maisons des Jeunes que si une des personnes dûment autorisées à venir le chercher est présente. A défaut, le jeune ne pourra quitter l'accueil (renseignement à compléter dans le compte portail familles – partie personnes autorisées à venir chercher l'enfant).

PAI – protocole d'accueil individualisé

En cas de PAI (protocole d'accueil individualisé), il convient de le transmettre via le compte portail familles ou de nous contacter par téléphone au 02 32 68 34 45 ou par mail portailfamilles@cdcla.fr

Camps et séjours

Des camps (1 à 4 nuits) et des séjours (5 nuits et +) peuvent être organisés pendant les périodes de vacances scolaires.

Modalités d'inscription

Pour pouvoir inscrire votre enfant, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Pour que votre enfant soit inscrit sur le camp ou le séjour, vous devrez procéder à l'inscription via le portail familles, rubrique planning.

Chaque camp ou séjour a un nombre limité de places, c'est pourquoi vous recevrez, 15 jours avant la date de départ, la confirmation ou non de votre inscription via un mail du portail familles.

Critères d'attribution

Pour permettre l'équité concernant l'attribution des places pour les camps et séjours, les critères suivants sont appliqués par ordre de priorité :

- Age : départ prioritaire pour les jeunes les plus âgés,
- Si le jeune n'a jamais participé à un camp ou séjour organisé par l'intercommunalité,
- Habiter dans l'une des 30 communes du territoire.

Annulation

Elle ne peut se faire que par écrit au minimum 10 jours avant la date de départ du camp ou séjour.

Passé ce délai, l'intégralité du camp ou du séjour sera facturé à la famille sauf présentation d'un certificat médical.

Tarification

Quotient familial	Camp - Tarif journalier en € Coût réel d'une journée : 80€ par enfant	Séjour (hors neige) en € Coût réel du séjour : 800€ par enfant	Séjour neige en € Coût réel du séjour : 960€ par enfant
0 à 400	15,00	150,00	180,00
401 à 600	16,50	165,00	187,50
601 à 800	18,00	180,00	210,00
801 à 1000	21,00	210,00	255,00
1001 à 1200	24,00	240,00	300,00
1201 à 1400	28,50	285,00	345,00
1401 à 1600	33,00	330,00	397,50
1601 à 1900	37,50	375,00	450,00
1901 à 2200	42,00	420,00	502,50
2201 à 2500	46,50	465,00	555,00
2500 et +	55,50	555,00	660,00
Hors CDC	90,00	900,00	1 050,00

Les familles d'accueil s'occupant d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficieront du tarif correspondant au quotient familial le moins élevé. Pour justifier du tarif, il convient de fournir le contrat d'accueil du département.

Concernant les familles résidant « hors territoire », la tranche de tarification correspondra à la tranche de tarification « Hors CDC » et ne seront pas prioritaires pour les réservations.

En l'absence d'éléments sur les ressources familiales au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Inscriptions

Pour inscrire votre enfant au service enfance-jeunesse géré par la Communauté de Communes Lyons Andelle, il convient de créer votre compte sur le portail familles via le site internet : cdcla.portail-familles

Une fois ce compte créé, il reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Le compte portail familles doit obligatoirement être créé et renseigné avant l'accueil de l'enfant. A défaut, tout enfant ne pourra être accueilli.

Documents à fournir et informations obligatoires sur le compte portail familles :

- Photo du carnet de vaccination,
- Attestation CAF ou dernier avis d'imposition (avec la part de l'enfant) du responsable à facturer,
- Justificatif de domicile,
- Attestation de responsabilité civile,
- Fiche sanitaire complétée,
- Situation familiale à compléter,
- Renseigner le droit à l'image,
- Approbation du règlement du service enfance-jeunesse.

Utilisation de l'image d'un enfant mineur

En cochant la case « utilisation de l'image d'un enfant mineur » dans le compte portail, vous autorisez ou non la Communauté de Communes Lyons Andelle à utiliser les images où apparaissent votre enfant.

Cette autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Sur les supports suivants pour l'année :

- Le Lyons Andelle le Mag',
- La presse locale,
- Les brochures liées à l'enfance et à la jeunesse,
- La page Facebook : www.facebook.com/cdcla.fr,
- Le site internet : www.cdcla.fr.

Contacts

- Coordinateur service enfance-jeunesse : 02.32.49.61.27
- Assistante pôle à la population : 02.32.68.34.45
- Enfance :
 - Garderie Lyons la forêt : 07.57.12.99.45
 - Garderie Ménesqueville : 07.57.12.99.46
 - Garderie Vascoeuil : 06.07.63.92.55
 - Centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) : 06.07.63.92.55
- Jeunesse :
Service jeunesse : 06.07.12.82.12
 - Maison des jeunes Perriers sur Andelle : 07.57.41.26.62
 - Maison des jeunes Romilly sur Andelle : 07.57.41.26.63
- Adresses mails de contacts :
portailfamilles@cdcla.fr
jeunesse@cdcla.fr



Communauté de communes Lyons Andelle - ZA La Vente Cartier - Rue Martin Liesse - BP 20 - 27380 Charleval

Tél. : 02 32 68 34 44 – Portable : 06 44 12 70 31 - www.cdcla.fr - www.facebook.com/cdcla.fr